SECOND ORIGINAL

TOULON

Ludovic BEAUGRAND et Antoine GOLLIOT,
Huissiers de Justice associés,
78 avenue du Maréchal Foch,
BP 5004,
83091 TOULON CEDEX

Tel : 04.94.09.74.50
Fax : 04.94.09.74.51
@ : secretariat@huissiers-toulon-83.com

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

ET LE VINGT-DEUX AOÛT

A LA REQUETE DE :

La Caisse de Crédit Municipal de Toulon, Etablissement Public Communal d'aide social et de crédit, dont le siège social est sis à 83000 Toulon, 10 Place Vincent Raspail, inscrite sous le numéro siret 268 300 803

Représenté pour la cause par Monsieur Eric Toche, Directeur commercial et communication

Lequel nous requiert, d'enregistrer le REGLEMENT du jeu nommé « Gagnez deux places pour assister à un match du RCT »

Déférant à cette réquisition,

Je, Ludovic BEAUGRAND, Huissier de Justice associé de la Société Civile Professionnelle, Ludovic BEAUGRAND et Antoine GOLLIOT, Huissiers de Justice associés, Audienciers prés le Tribunal de Grande Instance de TOULON, y demeurant 78 Avenue Maréchal Foch, soussigné,

Je certifie avoir reçu ce jour, le VINGT-DEUX AOÛT DEUX MILLE DIX-HUIT, en notre Etude le REGLEMENT DU JEU « Gagnez deux places pour assister à un match du RCT »

dont copie ci-après :

REGLEMENT COMPLET DU JEU CONCOURS

Gagnez deux places pour assister à un match du RCT

Article 1

La Caisse de Crédit Municipal de Toulon, Etablissement Public Communal d'aide sociale et de crédit, dont le siège social est sis à 83000 Toulon, place Besagne, inscrite sous le numéro siret 26830080300197 organise du 21 août 2018 au 19 mai 2019 inclus, selon les modalités exposées dans le présent règlement, pour la saison 2018/2019 du championnat de France de rugby top 14, un jeu concours gratuit intitulé *Gagnez deux places pour assister à un match du RCT.*

Article 2

Ce jeu-concours sera annoncé par le biais d'affiches diffusées dans les agences bancaires de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon ainsi que sur le site internet de cet établissement et autre moyen de communication comme par exemple les réseaux sociaux ou encore sms ou email.
Les bulletins de participation seront disponibles dans les agences bancaires de la société organisatrice ou directement sur place lors de tirage au sort délocalisé.

La participation pourra être également dématérialisée par l'organisation d'une tombola via les réseaux sociaux.

Article 3

La participation au jeu-concours est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne physique majeure, résidant en France ou dans tout autre pays,
Le personnel de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon ainsi que les membres de leur famille en ligne directe n'ont pas le droit de participer à ce jeu-concours.
La participation au jeu-concours est limitée à un seul bulletin par personne et par tirage. De plus, le tirage au sort effectué dans chaque agence est réservé au seul client de cette agence.

REGLEMENT COMPLET DU JEU CONCOURS

Gagnez deux places pour assister à un match du RCT

Article 1

La Caisse de Crédit Municipal de Toulon, Etablissement Public Communal d'aide sociale et de crédit, dont le siège social est sis à 83000 Toulon, place Besagne, inscrite sous le numéro siret 26830080300197 organise du 21 août 2018 au 19 mai 2019 inclus, selon les modalités exposées dans le présent règlement, pour la saison 2018/2019 du championnat de France de rugby top 14, un jeu concours gratuit intitulé *Gagnez deux places pour assister à un match du RCT.*

Article 2

Ce jeu-concours sera annoncé par le biais d'affiches diffusées dans les agences bancaires de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon ainsi que sur le site internet de cet établissement et autre moyen de communication comme par exemple les réseaux sociaux ou encore sms ou email.
Les bulletins de participation seront disponibles dans les agences bancaires de la société organisatrice ou directement sur place lors de tirage au sort délocalisé.

La participation pourra être également dématérialisée par l'organisation d'une tombola via les réseaux sociaux.

Article 3

La participation au jeu-concours est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne physique majeure, résidant en France ou dans tout autre pays,
Le personnel de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon ainsi que les membres de leur famille en ligne directe n'ont pas le droit de participer à ce jeu-concours.
La participation au jeu-concours est limitée à un seul bulletin par personne et par tirage. De plus, le tirage au sort effectué dans chaque agence est réservé au seul client de cette agence.

REGLEMENT COMPLET DU JEU CONCOURS

Gagnez deux places pour assister à un match du RCT

Quatres typologies de client peuvent être concernées par ce jeu concours :

1) Une personne physique détentrice d'un compte bancaire, d'un compte sur livret ou produit de placement à la Caisse de Crédit Municipal de Toulon.

Toutes les agences du Crédit Municipal de Toulon peuvent être concernées par le jeu-concours.

2) Une personne physique non cliente du Crédit Municipal mais adhérente ou salarié d'une association ou salariée d'une société partenaire du Crédit Municipal de Toulon.

3) une personne physique non cliente du Crédit Municipal mais franchisé d'un réseau partenaire du Crédit Municipal.

4) une personne physique non cliente participant via les réseaux sociaux.

Article 4

Il sera attribué en fonction d'un calendrier disponible en annexe 1 à chacun des gagnants tirés au sort dans chacune des agences bancaires :

- 2 (deux) places pour assister à un match du championnat de France de rugby top 14 du Rugby Club de Toulon. Place située en tribune Lafontan C.
-
- 2 (deux) invitations pour assister au cocktail d'avant et d'après match.

- 1 (une) place de parking située aux abords du stade.

La valeur de ce lot s'élève à 375 € ht soit 450 € ttc

Certains matchs sont délocalisés au stade vélodrome situé sur la commune de Marseille ou au stade Allianz Riviéra à Nice. Les prestations offertes dans le cadre du jeu-concours restent identiques.

REGLEMENT COMPLET DU JEU CONCOURS

Gagnez deux places pour assister à un match du RCT

Compte tenu de sa spécificité, cette dotation ne peut être valorisée.

Tous les éléments, lieu, horaires seront communiqués aux gagnants au moment de la remise du lot.
La dotation attribuée à chacun des gagnants ne comprend que les éléments cités ci-dessus : tout autre frais reste à la charge exclusive des gagnants.

Article 5

Pour participer au jeu-concours, il suffit à chaque client de l'agence organisatrice du tirage au sort ou à chaque adhérent ou salarié de l'association ou société partenaire, pour le compte de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon, de remplir le bulletin de participation intitulé « Gagner *deux places pour assister à un match du RCT* » avec ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, adresse e-mail, numéro de téléphone, numéro de compte ou de livret) et de déposer ledit bulletin, avant l' heure limite de participation, le jour du tirage au sort, selon le calendrier ci-joint en annexe 1, dans l'urne prévue à cet effet dans chaque agence bancaire de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon ou les locaux de l'association ou entreprise partenaire.

La participation de la tombola organisée via les réseaux sociaux sera intégralement dématérialisée et organisée selon la règlementation en vigueur.

Article 6

Pour être valable, chaque bulletin de participation papier devra être totalement rempli dans les conditions précisées en article 5. Tout bulletin de participation incomplet, parfaitement illisible, surchargé, déchiré, non déposé dans l'urne adéquate, comportant de fausses indications d'identité, d'adresse, de coordonnées téléphoniques, de coordonnées internet ou domiciliation bancaire ou déposé après l'heure limite de participation, sera considéré comme nul pour la participation au tirage au sort.

REGLEMENT COMPLET DU JEU CONCOURS

Gagnez deux places pour assister à un match du RCT

Article 7

1 (Un) gagnant, client respectif d'unes des agences bancaires du Crédit Municipal de Toulon ou une personne physique non cliente du Crédit Municipal mais adhérente ou salariée d'une association ou d'une société partenaire du Crédit Municipal de Toulon, sera déterminé par tirage au sort, effectués parmi l'ensemble des bulletins de participation dûment complétés.
L'urne sera intégralement vidée de son contenu à l'issue du tirage au sort.

Le tirage au sort sera effectué dans chaque agence bancaire de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon de façon aléatoire par un personnel de l'agence bancaire ou tout autre personne physique appartenant à l'association ou entreprise partenaire concerné par ce tirage au sort, le jour même de la clôture de participation, voir calendrier prévisionnel en annexe 1, parmi les bulletins déposés dans l'urne.

Les gagnants seront informés personnellement par téléphone, sms ou email par le personnel de l'agence bancaire de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon ayant effectué le tirage ou par un représentant de l'association ou entreprise partenaire concerné par ce tirage au sort.

Article 8

La Caisse de Crédit Municipal de Toulon ne saurait encourir aucune responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté (et notamment sans que cette énumération soit limitative), le jeu-concours ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bogue, d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux et si elle était amenée à annuler le présent jeu-concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

La Caisse de Crédit Municipal de Toulon se réserve le droit de changer l'adresse de son site Internet dans le cours de la saison sportive 2018/2019.

REGLEMENT COMPLET DU JEU CONCOURS

Gagnez deux places pour assister à un match du RCT

La Caisse de Crédit Municipal de Toulon ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de toute information incorrecte ou inexacte causée soit par les participants, soit par tout équipement ou programme associé à l'organisation ou utilisé dans l'organisation du présent jeu-concours.

Article 9

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée si, par un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté dû notamment à de mauvaises conditions climatiques, le présent jeu-concours devait être modifié, écourté, prorogé, reporté ou annulé.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée si, par un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté dû notamment à de mauvaises conditions climatiques, le lot gagné par ce jeu concours devait être modifié, écourté, prorogé, reporté ou annulé.

Article 10

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité et des modalités du déroulement du jeu-concours.
Le non-respect des conditions de participation énoncées au présent règlement entraînera la nullité de la participation.
Les participants reconnaissent valeur probante aux éléments, choisis et utilisés par la Caisse de Crédit Municipal de Toulon, qui détermineront les gagnants par tirage au sort aléatoire.

Article 11

Cas non prévus par le règlement.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Caisse de Crédit Municipal de Toulon dont les décisions sont sans appel.

REGLEMENT COMPLET DU JEU CONCOURS

Gagnez deux places pour assister à un match du RCT

Article 12

Le présent règlement, déposé à la SCP Beaugrand - Golliot, Huissiers de justice associés, sis 78 avenue du Maréchal Foch à 83000 Toulon, est disponible gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Caisse de Crédit Municipal de Toulon, place Besagne à 83000 Toulon.

Le timbre, ayant servi à acheminer la demande de communication du règlement, sera remboursé sur demande au tarif lent en vigueur.
Le présent règlement est également disponible dans les agences bancaires de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon et sur le site internet www.cmt-banque.fr

Article 13

Les gagnants acceptent de poser pour des photographies, à titre gracieux, pour les besoins de la communication de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon.
Les gagnants autorisent donc la Caisse de Crédit Municipal de Toulon à utiliser leur image à titre gracieux, pour toutes exploitations sur tous supports pour une durée de 1 (un) an à compter de la dernière date de tirage au sort précisée à l'annexe 1.
La Caisse de Crédit Municipal de Toulon pourra en conséquence librement utiliser, reproduire et représenter l'image des gagnants pour les besoins de la campagne précitée.

Article 14

Les informations personnelles recueillies dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/1978 et conformément à la règlementation générale sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016.
Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu-concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Les participants à ce jeu-concours bénéficient auprès de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon, seule

REGLEMENT COMPLET DU JEU CONCOURS

Gagnez deux places pour assister à un match du RCT

Destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et de suppression des informations recueillies sur le formulaire du jeu-concours et les concernant.
La Caisse de Crédit Municipal de Toulon pourra le cas échéant contacter les participants pour les tenir informés des événements, jeux-concours organisés par la Caisse de Crédit Municipal de Toulon, sauf opposition de leur part, qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante : Caisse de Crédit Municipal de Toulon, place Besagne à 83000 Toulon.

La diffusion du nom et des coordonnées des gagnants de ce jeu-concours dans les conditions susvisées n'ouvre droit à aucun autre droit ou contrepartie financière à leur profit, que celui de la remise de leur(s) lot(s).

Article 15

Toute contestation relative à ce jeu-concours devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum de 1 mois à compter de la dernière date de tirage au sort précisée à l 'annexe 1 et sera tranchée en dernier ressort par la Caisse de Crédit Municipal de Toulon

Dans l'hypothèse où les parties ne pourraient cependant trouver de compromis, il est fait attribution de compétence au tribunal du siège social de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon, quel que soit le domicile du défendeur, même en cas d'appel en garantie, de procédure en référé ou de pluralité de défendeurs.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

REGLEMENT COMPLET DU JEU CONCOURS

Gagnez deux places pour assister à un match du RCT

ANNEXE 1 :

Cette annexe informe les participants au jeu-concours : « *Gagnez deux places pour assister à un match du RCT « organisé* par la Caisse de Crédit Municipal de Toulon du calendrier des divers tirages au sort organisés dans les agences bancaires de Caisse de Crédit Municipal de Toulon.

Cette annexe informe également les participants au jeu-concours précité des matchs du Rugby club Toulonnais constituant le lot de chaque tirage au sort.

Les dates et horaires de début et clôture du dépôt des bulletins, tirage au sort de chaque gagnant pourront être modifiés par la Caisse de Crédit Municipal de Toulon Ces modifications seront annoncées par le biais d'affiches diffusées dans l'agence bancaire de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon organisant le tirage au sort ou par le biais de sms, email, actualité sur la page Facebook.

Les dates, horaires et lieux des rencontres du championnat de France de rugby top 14 et de la coupe d'europe peuvent être modifiés par l'organisateur du dit championnat ou compétition. Ces modifications seront annoncées par le biais d'affiches diffusées dans l'agence bancaire de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon organisant le tirage au sort ou par le biais de sms, email, actualité sur la page Facebook.

La Caisse de Crédit Municipal de Toulon se réserve le droit de modifier le calendrier prévisionnel des tirages au sort. Ces modifications seront annoncées par le biais d'affiches diffusées dans l'agence bancaire de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon organisant le tirage au sort ainsi que sur le site internet de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon et sa page Facebook.

Certains matchs pourront ne pas faire l'objet d'un tirage au sort car la prestation sera offerte à un partenaire au titre des relations commerciales liant les deux établissements.

CMT

REGLEMENT COMPLET DU JEU CONCOURS

Gagnez deux places pour assister à un match du RCT

CALENDRIER TIRAGE AU SORT SAISON 2018-2019

TIRAGE AU SORT N°1 : agence MAYOL

Rencontre du championnat de France de rugby top 14 : RCT – CASTRES
Dimanche 9 septembre au stade Mayol à Toulon à 16h50.
Début du dépôt des bulletins de participation, clôture et tirage à sort à une date à déterminer.

TIRAGE AU SORT N° 2 : agence ou partenaire

Rencontre du championnat de France de rugby top 14 : RCT – AGEN
Le week-end end du 22 et 23 septembre au stade Mayol à Toulon. Horaires à déterminer
Début du dépôt des bulletins de participation, clôture et tirage à sort à une date à déterminer.

TIRAGE AU SORT N° 3 : : agence ou partenaire

Rencontre de ma coupe d'Europe de rugby top 14 : RCT – NEWCASTLE
Le week-end du 13 et 14 octobre au stade Mayol à Toulon. Horaires à déterminer
Début du dépôt des bulletins de participation, clôture et tirage à sort à une date à déterminer.

TIRAGE AU SORT N° 4 : : agence ou partenaire

Rencontre du championnat de France de rugby top 14 : RCT – LA ROCHELLE
Le week-end du 27 et 28 octobre au stade Mayol à Toulon. Horaires à déterminer
Début du dépôt des bulletins de participation, clôture et tirage à sort à une date à déterminer.

TIRAGE AU SORT N° 5 : : agence ou partenaire

Rencontre du championnat de France de rugby top 14 : RCT – PERPIGNAN
Le week-end du 3 et 4 novembre au stade Mayol à Toulon. Horaires à déterminer
Début du dépôt des bulletins de participation, clôture et tirage à sort à une date à déterminer.

TIRAGE AU SORT N° 6 : : agence ou partenaire

Rencontre du championnat de France de rugby top 14 : RCT – GRENOBLE
Le week-end du 1 et 2 décembre au stade Mayol à Toulon. Horaires à déterminer
Début du dépôt des bulletins de participation, clôture et tirage à sort à une date à déterminer.

TIRAGE AU SORT N° 7 : agence ou partenaire

Rencontre de la coupe d'europe de rugby RCT – MONTPELLIER
Le week-end du 8 et 9 décembre au stade Mayol à Toulon. Horaires à déterminer
Début du dépôt des bulletins de participation, clôture et tirage à sort à une date à déterminer.

TIRAGE AU SORT N° 8 : : agence ou partenaire

Rencontre du championnat de France de rugby top 14 : RCT – LYON
Le week-end du 22 et 23 décembre au stade Mayol à Toulon. Horaires à déterminer
Début du dépôt des bulletins de participation, clôture et tirage à sort à une date à déterminer.

TIRAGE AU SORT N° 9 : : agence ou partenaire

Rencontre de la coupe d'Europe de rugby : RCT – EDIMBOURG
Le week-end du 12 et 13 janvier au stade Mayol à Toulon. Horaires à déterminer
Début du dépôt des bulletins de participation, clôture et tirage à sort à une date à déterminer.

TIRAGE AU SORT N° 10 : agence ou partenaire

Rencontre du championnat de France de rugby top 14 : RCT – STADE FRANCAIS
Le week-end du 26 et 27 janvier au stade Mayol à Toulon. Horaires à déterminer
Début du dépôt des bulletins de participation, clôture et tirage à sort à une date à déterminer.

TIRAGE AU SORT N° 11 : agence ou partenaire

Rencontre du championnat de France de rugby top 14 : RCT – PAU
Le week-end du 23 et 24 février au stade Mayol à Toulon. Horaires à déterminer
Début du dépôt des bulletins de participation, clôture et tirage à sort à une date à déterminer.

TIRAGE AU SORT N° 12 : : agence ou partenaire
Rencontre du championnat de France de rugby top 14 : RCT – MONTPELLIER
Le week-end du 16 et 17 mars au stade Mayol à Toulon. Horaires à déterminer

Début du dépôt des bulletins de participation, clôture et tirage à sort à une date à déterminer.

TIRAGE AU SORT N° 13 : : agence ou partenaire
Rencontre du championnat de France de rugby top 14 : RCT – TOULOUSE
Le week-end du 6 au 7 avril au stade Mayol à Toulon. Horaires à déterminer
Début du dépôt des bulletins de participation, clôture et tirage à sort à une date à déterminer.

TIRAGE AU SORT N° 14 : : agence ou partenaire
Rencontre du championnat de France de rugby top 14 : RCT – BORDEAUX
Le week-end du 27 et 28 avril au stade Mayol à Toulon. Horaires à déterminer
Début du dépôt des bulletins de participation, clôture et tirage à sort à une date à déterminer.

TIRAGE AU SORT N° 15 : agence ou partenaire
Rencontre du championnat de France de rugby top 14 : RCT – CLERMONT
Le week-end du 18 et 19 mai au stade Mayol à Toulon. Horaires à déterminer
Début du dépôt des bulletins de participation, clôture et tirage à sort à une date à déterminer.

Vu, vérifié et constaté, le 22/08/2018 à Toulon par :

Maître Ludovic BEAUGRAND, Huissier de Justice associé.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.